

Gardarem LA MENUIDA

La Gazette d'information du Collectif citoyen
NON AUX PORTES DE GASCOGNE

Garder la Menude



**LES PORTES
DE GASCOGNE...**
...de l'inutilité
à la catastrophe !



Mais rien n'est joué !

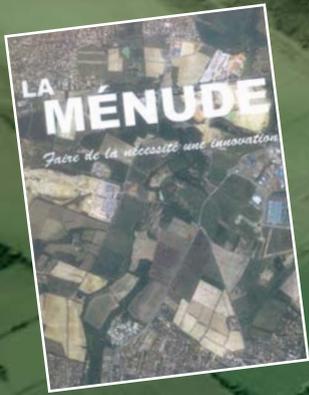
Le permis de construire n'a pas encore
été délivré, le projet prend du retard !
Alors pas de fatalité.

***TOUS A LA CHAÎNE HUMAINE
DE LA RESISTANCE ET DE L'ESPOIR***

**SAMEDI 20 OCTOBRE 11h à PLAISANCE
(Rond point d'accès au Leader Price)**

Gardarem LA MÈNUDE

Garder la Ménude



Habitants de Plaisance,

Vous avez reçu courant juillet, un curieux journal municipal dans votre boîte aux lettres. En effet avec le numéro 19, Vivre à Plaisance, porte le même numéro que celui du mois d'avril ! En l'ouvrant, autre surprise, un dossier luxueux de 20 pages sur la Ménude, du groupe Anouk Dequé Communication, illustrations du groupe américain Simon Ivanhoé ! Comme si le véritable objet de ce journal était la publicité pour le Méga centre commercial des "Portes de Gascogne". On peut se demander à juste titre qui paye cette publicité ? De plus, si c'est un journal municipal où est le droit d'expression des groupes d'opposition au conseil municipal ?

Le Collectif citoyen "Non aux Portes de Gascogne" s'adresse à vous pour rétablir un certain nombre de contre vérités. Croyez à notre attachement au droit citoyen de s'occuper de la chose publique, très cordialement.

**Lundi 10 septembre 2007
Progreso MARIN, président du Collectif
Michel Pédussaud, secrétaire
Aurélie Lambert, trésorière.**

**TOUS A LA CHAÎNE HUMAINE DE LA RÉSISTANCE ET DE L'ESPOIR
SAMEDI 20 OCTOBRE 11h à PLAISANCE
(Rond point d'accès au Leader Price)**

**LES PORTES
DE GASCOGNE
...de l'inutilité à
la catastrophe !**



COLLECTIF CITOYEN NON AUX PORTES DE GASCOGNE
Présence des terrasses de la Garonne
44, rue de la traverse - 31830 Plaisance du Touch
BLOG : <http://collpg.blogue.ca>
E-MAIL : coll_anti_pg@hotmail.fr

Un p



Projet UTILE ?

La plupart des personnes rencontrées, nous disent : "Bientôt, il y aura plus de supermarchés que de consommateurs !".

Ces paroles de bon sens sont confirmées par les chiffres : la densité commerciale de l'agglomération toulousaine est largement supérieure à la moyenne française : **993 m² pour 1 000 habitants au lieu de 839 m²**. Ce méga-centre augmenterait encore ce déséquilibre (9% de surface commerciale en plus d'un seul coup).



Ensuite, toutes les communes adjacentes ont *déjà* plusieurs hyper ou super marchés (Champion, Intermarché, Lidl, Leader Price...) qui couvrent largement les besoins après avoir mis à mal le petit commerce de proximité. C'est bien le sentiment dominant de nos concitoyens qui préfèrent un commerce réparti à un commerce concentré et qui ont déjà signé, en masse, la pétition de notre Collectif citoyen "Non aux Portes de Gascogne", plus de **20 000 personnes** à ce jour.

Ce fait incontestable se retrouve dans la délimitation de la zone de chalandise définie par les promoteurs pour justifier leur projet, ils ont utilisé une unité de 25 minutes, du jamais vu ! Affirmant ainsi qu'il n'y avait pas de grands centres à cette distance de circulation mais oubliant de dire qu'à 30 minutes (unité employée habituellement), se trouvent 4 grands centres commerciaux : Portet sur Garonne, Roques, Blagnac, Toulouse... plus, à moins de 2 kilomètres, le centre du Perget à Colomiers qui vient d'ouvrir et oubliant que, pour les courses fréquentes, un commerce de proximité peut remplacer harmonieusement un commerce hyperconcentré mais non l'inverse.

Tout cela montre à l'évidence que ce projet est inutile. Nous vous en rappelons l'ampleur démente :



UNE CATASTROPHE ECOLOGIQUE

Ce projet va à l'encontre de tout ce qui est préconisé pour envisager l'après pétrole. L'Ouest toulousain est sinistré du point de vue circulation routière. Si ce Mega Centre se construit, la situation sera encore plus critique. D'ailleurs, dans l'état actuel de la voirie, ce projet n'aurait même pas dû être déposé. Impossible, dans un lieu, où l'accès essentiel sera la voiture, de digérer **de 20.000 à 30.000 véhicules supplémentaires**, ce qui est le trafic prévu pour un Centre commercial de cette taille. La qualité de vie quotidienne des communes avoisinantes sera dégradée et une région où il fait, encore, bon vivre, sera transformée en une jungle automobile. Il est insensé dans l'état de réchauffement de la planète de soutenir un projet pharaonique, dépassé, qui va augmenter au bas mot selon les normes européennes les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère de **80.000 tonnes** annuelles.



Les accès routiers actuels sont sursaturés, la déviation de Léguevin concomitante au projet des Portes de Gascogne et les quelques aménagements prévus (échangeur de La Salvetat et réalisation de la RD 924) ne changeront pas significativement la saturation de la zone, entre la N124 et la D932, sinon pour l'aggraver en attirant davantage de véhicules.

De plus, aujourd'hui ce plateau permet **d'aérer une zone pavillonnaire au maillage intense**. Il joue le rôle à la fois de **poumon pour les communes environnantes et de cadre de vie pour riverains**. On peut y apercevoir la chaîne des Pyrénées certains jours. Les couchers de soleil y sont de toute beauté. Cette vue paysagère naturelle serait détruite. Il est vrai que ce n'est pas rentable...!!

Une autre grave question se pose celle de l'eau. La lecture des observations-conclusions du commissaire-enquêteur nous apprend que l'on peut imperméabiliser 40 ha sans problème dans une zone où l'eau a déjà du mal à s'évacuer actuellement, ce qui est vraiment très surprenant. En effet, il faudra être ici en mesure de récupérer 12 000m³ d'eau. Les bassins de rétention prévus n'en absorberont que le tiers ! Car comment creuser des bassins de rétention suffisamment profonds si l'eau affleure à 1 m ? Les riverains de l'Aussonnelle ne risquent-ils vraiment rien ? Et si 2/3 de l'eau de pluie qui aura nettoyé la pollution du bitume des parkings et voiries part directement dans la nappe phréatique, quelles sont les conséquences ?

Mais l'avis favorable tombe sans qu'il soit répondu au problème posé ! Il est simplement demandé à ce que la question soit éclaircie et puisse être communiquée au public ultérieurement... Curieuse procédure !



DESTRUCTION

DU LIEN SOCIAL ET DE L'EMPLOI

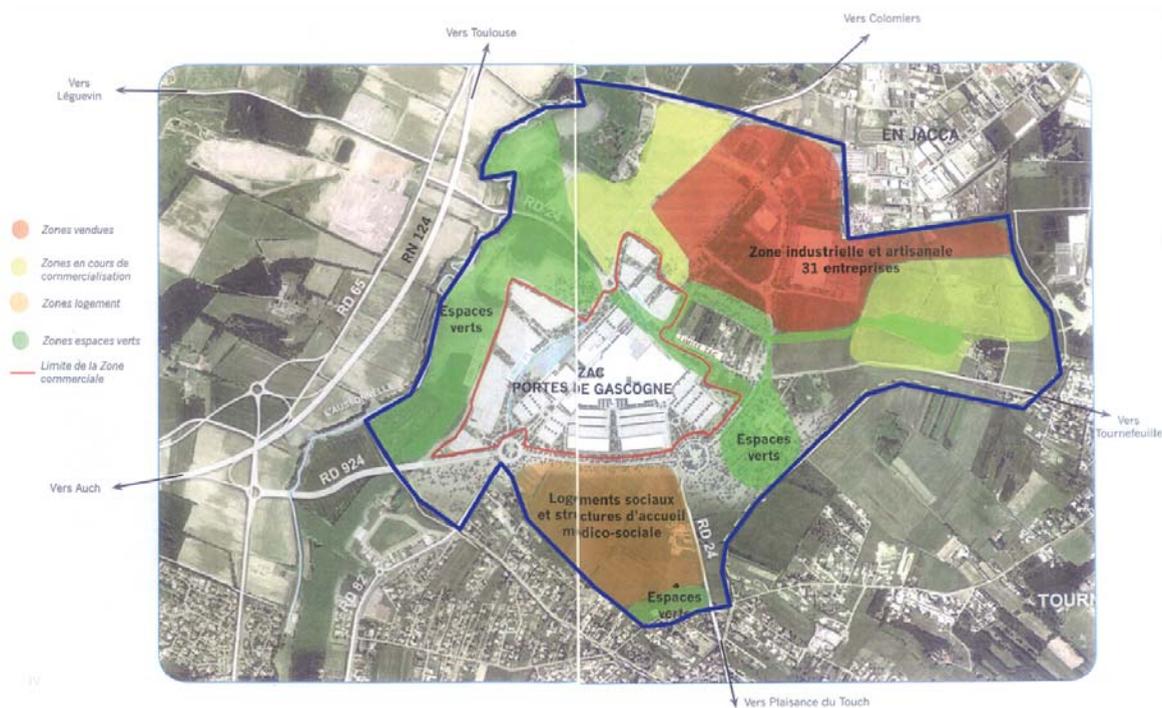
Toutes les enquêtes prouvent que ces Méga-Centres concourent au renforcement de l'anonymat, à la destruction du lien social. Tous les discours des hommes politiques comme ceux des spécialistes de la ville se rejoignent pour dire qu'il faut tisser des liens pour que la violence consécutive à ce vide social soit éradiquée. Ce n'est donc pas vers la construction de Méga-centres supplémentaires qu'il faut s'orienter.

Plus grave, dans ce cas précis, le Maire de Plaisance-du-Touch promet à peu près 1 700 emplois "équivalents temps plein" (là aussi, les chiffres ont beaucoup varié). D'abord, rien n'étaye ces chiffres. Ensuite, ce qui est sûr c'est que des enseignes comme Midica ferment à Labège pour venir à la Menude, donc création d'emploi nulle. On a déjà connu cela avec le Décathlon de Colomiers qui a amené la fermeture de celui de Toulouse Purpan. De plus, les emplois promis le sont la plupart en temps partiel. Enfin, dans les 5 années qui suivent, c'est un nombre bien plus grand d'emplois qui sont détruits dans la zone d'impact. En effet, les deux seules études menées en France ont montré que pour 1 emploi créé, ce sont environ 4 emplois qui disparaissent dans les années suivantes. (cf. "La grande distribution, système de corruption à la française de J. Bothorel et P.Sassier, éditions Bourrin).

En effet, la disparition des commerces de proximité entraîne par un jeu de dominos la disparition de toute une chaîne de services. Ceci a été bien étudié pour l'installation d'un centre commercial à Tours autour d'une enseigne Auchan et à Aubervilliers dans la région parisienne, les deux exemples sont dans l'ouvrage cité.



LES PORTES
DE GASCOGNE
de l'inutilité à
la catastrophe !



UNE PROCEDURE OPAQUE ET ANTI-DEMOCRATIQUE

INDIGENCE DE L'ENQUÊTE DU COMMISSAIRE

Dans son rapport du 18 novembre 2005, relatif à l'enquête publique de première révision du PLU de Plaisance-du-Touch, enquête menée du 19 septembre au 19 octobre 2005, le Commissaire enquêteur :

énonce dans son appréciation, que "le nombre important de documents...ne permet pas à un particulier non averti d'avoir une vue d'ensemble claire et simple du projet".

Aussi, comment des observations et des questionnements de nos concitoyens peuvent-ils avoir lieu, alors que le Commissaire enquêteur dénonce lui-même l'opacité d'un tel dossier ?

exprime qu'il est "dommage que des remarques d'intérêt collectif aient été quasi inexistantes lors de l'enquête."

Donc, si nous comprenons bien le sens de ces remarques et appréciations, le Commissaire enquêteur formule des réserves tant sur la forme que sur le fond, et pourtant c'est un avis favorable qu'il donne ! Que faut-il en conclure ?

REVIREMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) ET DU MAIRE DE TOULOUSE

Début Novembre 2005, La CCI de Toulouse affirme que dans l'état actuel du Projet, elle ne le votera pas.

1° Coup de théâtre

À la réunion de la CDEC, le 18 novembre, seuls 2 membres sur 6 sont présents. Dans un communiqué commun, Claude Terrazzoni, président de la CCI et Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, estiment que ce projet "est bon pour l'Ouest toulousain" mais que les promoteurs doivent prendre des engagements en faveur des commerçants toulousains. Pour la première fois, l'argent est mis sur la table, ce qui pour Le Syndicat Indépendant du Commerce de détail, pour la Chambre des métiers et pour le Collectif citoyen est un contournement de la loi Royer de 1973. Grand seigneur, le Promoteur lâche du lest et propose une caisse de 400 000 euros au lieu des 100 000 demandés par la CCI et le maire de Toulouse pour revaloriser les centres ville !



A remarquer que Louis Escoula, maire de Plaisance et Yves Chambenoît représentant la communauté de communes de la Save n'étaient pas là non plus !

La réunion de la CDEC est reportée au 30 novembre. Les carottes étaient cuites, le projet sera adopté ce jour là par 5 voix contre 1. Le feuilleton à la Dallas semblait donc terminé, commerçants et collectif n'avaient plus que le chemin des recours devant les différentes instances administratives et juridiques.

2° coup de théâtre,

Les vainqueurs font appel !!

Au Collectif, personne ne pouvait croire à cette rumeur. Car pour avoir des infos, les citoyens doivent se lever matin. Mais, non, la rumeur disait vrai, la Commission Nationale d'Équipement Commercial (CNEC), instance d'appel, se réunit le 4 mai 2006. Avertis en catastrophe, nous intervenons auprès de Madame Imbert, députée, pour pouvoir être reçus par cette commission. Un aller-retour à Paris, en moins de 24h, pour se trouver devant une commission qui nous a écouté poliment.....et qui entérinait l'avis de la CDEC. Alors, vous pensez comme nous : "Pourquoi les porteurs du Projet ont fait ça ?".

Simplement pour nous décourager. Les citoyens l'apprennent toujours après : ceux qui voudraient s'y opposer juridiquement devront le faire à un niveau de juridiction supérieur (maintenant le Conseil d'Etat) et disposeront d'un temps d'appel beaucoup plus court (seulement 2 mois). Voilà comment fonctionne la démocratie et le maire de Plaisance ne s'est pas privé de nous dire "Que cela allait nous coûter cher", faisant allusion aux honoraires d'un avocat pour plaider en Conseil d'Etat !

L'énumération de ce feuilleton montre bien le peu de clarté de ce Projet. Il reste que le permis de construire pourra être attaqué et que des commerçants se sont pourvus en Conseil d'Etat et qu'une association de la rue des Chênes remet en cause juridiquement la révision du PLU entérinant le projet.

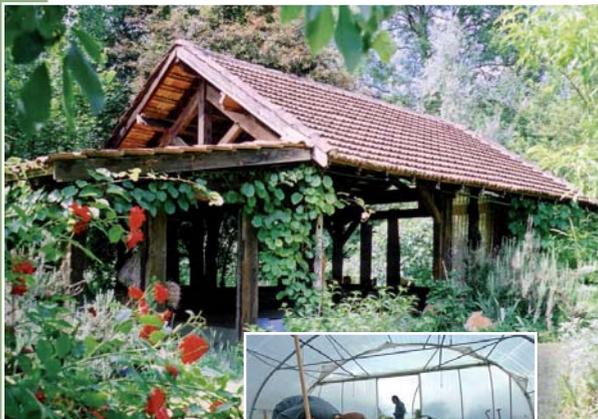


Nos PROPOSITIONS

Au Collectif, nous concevons notre rôle de façon positive, nous ne nous contentons pas de dire Non.

Avec des experts, nous avons travaillé à donner un futur à ce plateau de la Ménude.

Voici quelques propositions.



Exemple avec l'association Chênelet, à proximité de Calais, qui propose une solution écologique et économique aux problèmes de logement, de santé, de qualité de vie... tout en offrant une reprise d'activité et de nouvelles perspectives à des personnes en difficultés : c'est aussi cela le développement durable...

Pour en savoir plus, consultez le site :
<http://www.chenelet.org/>

2 - PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :

Champ de capteurs solaires par exemple comme ceux mis en marche à Séville (Espagne). Il vient de s'installer une unité de développement de cette énergie à St Martin-du-Touch (Technisol). Cette utilisation nous semble très performante et pourrait faire tâche d'huile sur nombre de bâtiments publics alentour !



Exemple d'implantation de capteurs solaire pour l'alimentation en électricité de pompes à eau.

LES PORTES
DE GASCOGNE
de l'inutilité à
la catastrophe !



3 - PROJET DE ZONE VERTE :

Aménagement de cet espace naturel qui permettrait à toute cette zone avec des communes proches comme Pibrac, La Salvetat, Léguevin, Plaisance, Colomiers, le haut de Tournefeuille, de s'aérer. Aménagements avec pistes cyclables, parcours de footing, de marche et jeux d'enfants et d'adolescents.



4 - PROJET SCIENTIFIQUE DE CRÉATION D'OBSERVATOIRES :

La position idéale de cette moyenne terrasse de la Garonne qui permet déjà d'apercevoir les Pyrénées certains jours est propice à l'idée de création d'observatoires : des Pyrénées, de l'espace... , ou d'un centre de recherches sur les énergies renouvelables, l'écologie.



5 - PROJET D'UN TERRAIN DE CAMPING :

Les 2 terrains de camping de la région toulousaine et son agglomération (Zone de Sesquières, St Martin du Touch) commencent à être saturés. Ce plateau de la Ménude, ouvert sur le Gers et les Pyrénées pourrait permettre l'implantation d'un troisième terrain de camping.



6 - PROJET TYPE FAUBOURG :

Si les logements prévus dans une tranche de la Z.A.C de la Ménude se font, alors pour les accompagner, on pourrait installer, des locaux pour artisans, des petits commerces, un parc boisé et herbeux de détente avec jeux aménagés pour les enfants, avec pistes cyclables et larges trottoirs.....

CONCLUSION

Ces propositions, à travailler avec les populations concernées de la zone et de l'agglomération toulousaine, ont le mérite de contribuer à équilibrer réellement la métropole toulousaine qui doit arrêter son développement à la parisienne, facteur de tant de déséquilibres sociaux et environnementaux.



Gardarem LA MENUUDA

Garder la Menude



REMERCIEMENTS

- Merci aux 20.000 personnes qui ont signé notre pétition.
- A tous nos correspondants
- A tous nos adhérents pour leur dévouement.
- Un grand coup de chapeau pour la création, la réalisation et la mise en pages de ce journal à la société Terres du Sud de Tournefeuille, et l'Imprimerie Mazamétaine.



- Et pour la communication de nos actions, un salut bien bas à toute l'équipe des Cinéma Utopia de Tournefeuille et de Toulouse autour de Anne Marie Faucon et Michel Malacarnet.
- Et à Ethic et Chic autour de Christophe Gille.

RAPPEL :

Permanence du Collectif au cinéma Utopia de Tournefeuille le 2^e mercredi de chaque mois à 18h.
 Blog : <http://collpg.blogue.ca>
 et E.Mail : coll_anti_pg@hotmail.fr

GARDAREM LA MENUUDA

La Menuda
 Restera.
 Notre plateau
 Servira
 A la vie.
 Du gazon
 Pas du béton.
 Jamais
 Nous ne céderons.
 De gré
 De force
 Gardarem la Menuda.

Et non, les actionnaires américains
 Ne nous tondrons pas la laine sur le dos.
 Nous ne laisserons pas aux hypers
 La Menude , ses espaces ouverts.
 Trottez beaux chevaux Apalosaas !
 Qu'avons nous la sagesse indienne !
 Et garder un peu d'air et d'herbe
 Contre cet envahisseur pollueur

La Menuda
 Restera.
 Notre plateau
 Servira

A la vie.
 Des chevaux
 Pas des autos.
 Jamais Nous ne céderons.
 De gré
 De force
 Gardarem la Menuda

Non le Simon Property Group
 Qui veut bouffer toute la planète
 Et l' Ivanhoé de Montréal
 Qui n'a rien d'un chevalier loyal
 Ne prendra pas ce bout de Terre
 Toute collée à nos semelles
 Sachons de voir y résister
 A ce massacre écologique.

La Menuda
 Restera.
 Notre plateau
 Servira
 A la vie.
 Du gazon
 Pas du béton.
 Jamais
 Nous ne céderons.
 De gré
 De force
 Gardarem la Menuda.



On chante... Gardarem

Aidez-nous en adhérant au Collectif citoyen NON AUX PORTES DE GASCOGNE.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : adresse @ :

Montant de la cotisation : 10 euros

Chèque à l'ordre de "Présence des Terrasses de la Garonne".

Bulletin à remettre à un membre du collectif ou à renvoyer à Présence des Terrasses de la Garonne
 44 rue de la Traverse 31830 Plaisance-du-Touch

LES PORTES
 DE GASCOGNE
 de l'inutilité à
 la catastrophe !

